

compagnie et lui permettre de payer des comptes dont, à plusieurs reprises, nous avons refusé d'autoriser le paiement à même le fonds de garantie qui a été constitué?

L'hon. M. FIELDING: Mon honorable ami est évidemment dans l'erreur. Pas un dollar ne peut être prélevé sur ce fonds, si ce n'est sur le certificat de l'ingénieur certifiant que ces sommes sont régulièrement imputables sur le coût de la construction.

M. AMES: Très bien, alors nous devons chercher ailleurs. Où trouve-t-on dans les livres du Grand-Tronc cette réclamation de \$162,000 qu'elle a encore contre le Grand-Tronc-Pacifique et comment sera-t-elle payée?

L'hon. M. FIELDING: Elle ne le sera pas sur ce fonds.

M. AMES: C'est pour empêcher cela que je demande au ministre des Finances de déposer sur le bureau de la Chambre un état détaillé et accompagné des pièces justificatives, de tout ce qui entre dans ces \$35,000 par mille.

L'hon. M. FIELDING: Mes honorables amis ont demandé des morceaux de documents et ils ont tous été déposés. Nous avons accordé tout ce qui a été demandé.

M. AMES: Le ministre n'a pas encore produit un état des dépenses qui portent le coût de la construction, dans la division des prairies, à \$35,000 par mille.

L'hon. M. FIELDING: Nous avons déposé sur le bureau de la Chambre le rapport de l'ingénieur du gouvernement dans lequel il déclare avoir examiné les états et avoir constaté l'exactitude des évaluations.

M. AMES: Il ne faut pas oublier que ce même ingénieur n'a fait aucune difficulté pour approuver les item composant cette somme de \$162,000.

L'hon. M. FIELDING: C'est pourtant un ingénieur d'une assez grande réputation.

M. AMES: Il me semble que notre demande est très légitime et que les renseignements que nous exigeons sont indispensables à la discussion d'une opération de cette nature. Nous savons que le Grand-Tronc a dans ses livres des réclamations contre le Grand-Tronc-Pacifique que nous avons refusé de payer. Nous demandons la promesse qu'il sera déposé sur le bureau de la Chambre un état indiquant les sommes qui ont été employées à la construction de ce chemin sur lequel on nous offre une quatrième hypothèque.

Nous voulons connaître la valeur réelle de ce chemin de fer; nous voulons savoir quelle partie des \$7,094,000 représente la main-d'œuvre, les matériaux et le travail effectif; nous voulons savoir combien on a dû dépenser dans les couloirs de la Cham-

bre pour assurer l'adoption de ce projet de loi. Voilà une question entièrement différente et, au moment où il s'agit de grever le chemin d'une quatrième hypothèque, nous voulons avoir la certitude que la valeur de la propriété est bien celle que la compagnie lui attribue et qu'elle représente à un dollar près les services réellement rendus et imputables sur le coût de la construction.

L'hon. M. FIELDING: Il faudra que nous en ayons la certitude, sans quoi nous ne pourrions pas verser un seul dollar.

M. AMES: Dans ce cas, qu'on nous fournisse un état; la chose n'est pas difficile à faire. Toutes les justifications sont déposées dans les armoires de sûreté de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique. Il ne doit pas être difficile de dresser un état indiquant comment se répartit la dépense de \$27,031,453 faite jusqu'au 31 décembre et comment on compte que se répartira la dépense de \$32,197,351 à l'époque où la section des prairies sera terminée. Ne pourrait-on pas nous fournir cet état?

Il est encore un autre renseignement auquel nous avons droit. On dit que la compagnie a vendu à certains particuliers, à raison de \$20 chacune, 10,000 de ses actions ordinaires et qu'elle a fait servir à ses fins générales les \$205,200 provenant de cette vente. Pourrait-on nous faire connaître ces fins? N'avons-nous pas droit de savoir s'il a ajouté à la valeur de la propriété que nous sommes invités à grever d'une quatrième hypothèque? Nous voulons savoir si cette dépense a donné des résultats appréciables. A-t-on placé ces fonds dans l'entreprise pour laquelle on nous invite à consentir un prêt? Tant qu'on ne nous fournira pas ces renseignements importants, tant...

L'hon. M. FIELDING: L'honorable député fait-il montre de bonne foi en donnant à entendre que l'on refuse de fournir certaines informations importantes? Autant que je sache, nous avons répondu à chacune des nombreuses questions que les membres de la gauche nous ont faites sur toute cette affaire. Mon honorable ami prétend-il que l'on cherche à empêcher la Chambre de se renseigner?

M. AMES: Je n'ai rien dit de tel; mais si le ministre a déjà fourni certains renseignements, il ne s'ensuit pas que nous n'en devons pas demander d'autres; or, dans le cas actuel, nous indiquons les informations supplémentaires qu'on devra nous donner avant la délibération finale du projet de loi. Ce projet de loi, le ministre ne compte pas le faire adopter aujourd'hui même ou demain.

L'hon. M. FIELDING: Non, certes.

M. AMES: Comme il ne compte pas le faire adopter avant quinze jours, il aura amplement le temps de contenter notre curiosité légitime à l'égard de plusieurs autres